

Planification, coût, organisation : les universités face à l'obligation de sécuriser leurs sites

Paris - Publié le lundi 11 janvier 2016 à 18 h 13 - Actualité n° 59436 - Imprimé par ab. n° 13929

« Les universités parisiennes, compte-tenu de leur configuration spatiale et de leur environnement très urbain, ont souvent une culture plus ancienne dans la gestion des risques liés à la sûreté », indique à News Tank Eric Dutil, directeur général des services de l'Université de Bordeaux et président de l'association des DGS, le 05/01/2016. « Les universités de région ont, à travers des moyens dédiés ou des appels d'offres ad hoc, relativement bien répondu aux obligations de sécurité incendie et d'assistance à personnes. Les problématiques de sûreté étaient en revanche, jusqu'à présent, moins prises en compte. »

Dans sa circulaire publiée au Bulletin officiel du 07/12/2015, à la suite des attentats du 13/11/2015, le MENESR préconise notamment de « renforcer le contrôle des accès aux bâtiments », « mettre en place un système de vigilance accrue aux abords de l'établissement » et « éviter les attroupements ».

Ces nouveaux impératifs interviennent dans un contexte budgétaire contraint. « A la suite du 13/11/2015, nous estimons notre surcoût à 20 000 euros par semaine. En janvier, nous avons déjà fait face à une dépense exceptionnelle de 100 000 euros », affirme Baptiste Bondu, directeur de cabinet du président de Paris Ouest Nanterre la Défense. « J'imagine que nous bénéficierons d'un cadre juridique et financier plus souple », indique Norbert Landon, vice-président vie des campus et patrimoines de l'université Lumière Lyon 2.

Mesures de sécurité applicables dans les établissements d'ESR selon la circulaire du 04/12/2015

- Renforcer le contrôle des accès aux bâtiments par des contrôles visuels aléatoires des sacs et bagages ainsi que par un relevé d'identité des personnes extérieures à l'établissement, particulièrement pendant la prochaine période d'examens.
- Mettre en place un système de vigilance accrue aux abords de l'établissement et, si nécessaire, installer des rondes régulières prenant en compte les périodes de déplacements, les flux et les zones de rassemblement, en lien avec les services de police ou de gendarmerie.
- Faire en sorte que les étudiants et personnels ne stationnent pas devant les portes d'entrée afin d'éviter des attroupements.
- Saisir les services de préfecture pour qu'un audit de sécurité de l'établissement soit réalisé dans les meilleurs délais afin de préciser ou d'actualiser les plans de sécurité de l'établissement.

Mesures de sécurité applicables dans les établissements d'ESR selon la circulaire du 04/12/2015

- Mener une réflexion sur l'implantation de la vidéoprotection, dans le respect du cadre juridique et des directives de la Cnil, et en liaison avec la préfecture.
- Revoir et éventuellement actualiser le plan d'évacuation incendie.
 - Organiser un exercice dans un délai de deux mois, en liaison avec les services de secours, de police, de gendarmerie et la collectivité locale qui doivent être alertés de la tenue de ces exercices.
- Faire connaître aux étudiants et personnels le numéro vert 0800 005 696, plate-forme de signalement de signaux de radicalisation, par le biais de différents moyens d'information - affichage, site Internet - qui permettront de diffuser des guides de bonne pratique en cours d'élaboration au niveau gouvernemental.

Renforcement des contrôles à l'entrée

Dans plusieurs universités, le contrôle des cartes d'étudiant et la vérification des sacs à l'entrée des établissements a été assurée, sur la base du volontariat, par les personnels administratifs, selon les informations de News Tank.

- « La mission de contrôle d'accès aux entrées est assez similaire à celle que nous sommes amenés à faire avant un examen, à l'exception de l'ouverture des sacs », affirme Jean-Luc Guinot, directeur du département prévention et sécurité d'Université Paris Ouest Nanterre. « Cela ne devient une mission de sécurité qu'à partir du moment où une personne refuse d'ouvrir son sac ou qu'il y a un doute sur son contenu. Alors il faut des personnels qualifiés. »

A l'université Lumière Lyon 2, les agents permanents "hygiène et sécurité" sont très mobilisés, selon Norbert Landon, vice-président vie des campus et patrimoines de l'université.

- « Mais, comme c'est le cas dans la plupart des établissements, ils ne sont ni formés, ni recrutés pour les risques liés aux attentats, c'est à dire d'atteinte à la sécurité des personnes », explique-t-il.
- « Ils peuvent demander une pièce d'identité aux personnes qui pénètrent dans l'enceinte de l'université, mais en pratique, ils n'ont pas la capacité de fouiller et contrôler tout le monde (plus de 30 000 étudiants et personnels), sans créer d'attroupements sur la voie publique... ce qui est clairement proscrit par le plan Vigipirate. »

La gestion des personnels de sécurité

Pour les responsables universitaires se pose la question des ressources allouées à la sécurité, tant sur le nombre de personnes dédiées, que sur leur profil et le périmètre de leurs missions :

- « Nous avons une équipe à demeure de 17 personnes, complétée par des agents d'une société privée, rattachée un poste central de sécurité incendie à pied d'œuvre 24h/24, 365 jours par an. Ce dispositif s'est très tôt élargi à des missions complémentaires de sûreté et de contrôle d'accès, même si par leur tenue, leur équipement et leur formation, nos agents sont avant tout des personnels formés prioritairement à la sécurité incendie et à l'assistance aux personnes », explique Eric Dutil (Université de Bordeaux).

Un dispositif complété en cas de besoin à l'Université de Bordeaux poursuit le DGS :

- « Afin de répondre avec réactivité aux nouveaux enjeux de sécurité, nous faisons jouer notre marché à bons de commandes qui nous permet de faire appel à une entreprise extérieure. Ce marché est renégocié tous les quatre ans maximum. La société est capable de nous fournir des personnes avec diverses qualification en fonction des besoins identifiés. Nous faisons jusqu'à présent appel à une quarantaine de personnes en prestations extérieures, pour nos besoins récurrents. »

Mais la taille et l'éclatement des sites peut rendre la mission compliquée.

- « Le véritable problème qui se pose est de trouver des entreprises privées en capacité de fournir le nombre de personnels nécessaires pour répondre aux besoins des établissements », selon Norbert Landon (université Lumière Lyon 2).
- Une problématique qui a poussé l'UPVD (université de Perpignan Via Domitia) à réduire temporairement les horaires d'ouverture de son campus ainsi que le nombre d'accès. L'heure d'ouverture est passée de 5h30 à 7h et la fermeture de 22 h à 21h.

Les liens avec les forces de l'ordre

« Le contrôle physique de l'accès aux bâtiments rassure mais il n'est pas le plus efficace. Le plus efficace est ce qui ne se voit pas », assure Jean-Luc Guinot. « Je suis tous les jours en contact avec la préfecture. Je sais qui sont leurs agents civils sur le campus, je sais quels sont leurs effectifs à proximité du campus ainsi que leurs jours et horaires de présence. En retour, ils savent quels sont nos dispositifs. ».

En temps normal, la police n'a pas le droit de réaliser des perquisitions administratives sur le sol de l'université. Mais l'Etat d'urgence donne des droits au préfet pour :

- Restreindre la liberté de circulation ;
- Instaurer des zones de protection particulières ;
- Réquisitionner des personnes ou des moyens privés ;
- Interdire certaines réunions publiques ;
- Fermer provisoirement certains lieux de réunion ;
- autoriser des perquisitions administratives en présence d'un officier de police judiciaire.

Que faire en cas de problème ?

Prévoir

« Le plus difficile en cas de d'urgence est de gérer les secours qui arrivent, afin de ne pas faire perdre de temps et de permettre une assistance efficace aux victimes », indique Jean-Luc Guinot.

Il voit pour cela plusieurs impératifs qu'il a lui-même mis en place :

- « Tenir à jour les plans de bâtiments et installations techniques ;
 - Etre en relation avec les secours en amont et faire régulièrement des simulations et exercices afin d'être prêt le jour J ;
- Mettre au point un plan particulier de mise en sûreté des personnes en lien avec la préfecture et la sécurité civile ;
- Avoir des plans d'interventions internes, avec des personnes ressources capables de les mettre en place. »

La circulaire de l'Etat du 04/12/2015 demande d'ailleurs aux présidents et directeurs de « préciser ou d'actualiser les plans de sécurité de l'établissement », « revoir et éventuellement actualiser le plan d'évacuation incendie » et « d'organiser un exercice dans un délai de deux mois, en liaison avec les services de secours, de police, de gendarmerie et la collectivité locale qui doivent être alertés de la tenue de ces exercices ».

L'exemple américain

« Aux Etats-Unis, où elles sont régulièrement confrontés à des situations dramatiques sur les campus, les universités n'ont pas été clôturées pour autant », avance Jean-Luc Guinot, qui a été formé en gestion des risques en Amérique du Nord. « En revanche, chaque professeur sait comment réagir et confiner son amphithéâtre en cas de tirs. Ils exercent une surveillance vidéo et humaine active. Dans ce pays, un campus de la taille de Nanterre aurait même à disposition une police armée d'une dizaine de personnes. Mais nous savons que cela ne suffit pas à éviter le pire. »

Eric Dutil



Parcours	Depuis	Jusqu'à
ADGS (Association des Directeurs Généraux des Services) Président		Aujourd'hui
GISGUF (Secrétaires Généraux des Universités Francophones) Vice-Président		Aujourd'hui
Université de Bordeaux Directeur général des services	2014	Aujourd'hui
Université Bordeaux 1 Directeur général des services	2008	2014
Université de Pau et des Pays de l'Adour Directeur général des services	2004	2008
Rectorat de l'académie de Bordeaux Directeur de l'organisation scolaire	2001	2004
Rectorat de l'académie de Bordeaux Directeur des personnels enseignants	2000	2001

Fiche n° 3800, créée le 15/05/14 à 10:15 - MàJ le 08/12/15 à 14:55

Norbert Landon



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université Lumières- Lyon 2 Vice-président en charge de la Vie des campus et des patrimoines.	Avril 2012	Aujourd'hui
Université Lumières - Lyon 2 Maître de Conférences en géographie	Septembre 2000	Aujourd'hui
Université Lumières - Lyon 2 responsable pédagogique du 1er cycle de géographie	2001	2005

Fiche n° 15150, créée le 11/01/16 à 15:16 - MàJ le 11/01/16 à 15:21

Jean-Luc Guinot

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université Paris Ouest (Nanterre-La Défense) Directeur logistique et prévention des risques	Janvier 2000	Aujourd'hui
Centre européen d'étude du risque Ingénieur de recherche et de prévention	Février 1993	Janvier 2000

Fiche n° 15143, créée le 11/01/16 à 12:28 - M à J le 11/01/16 à 12:30